

Bienvenue à l'École secondaire Roméo-Dallaire!

Tout au long de l'année, nous allons viser l'excellence et vivre la satisfaction du travail bien accompli, dans un contexte sécuritaire et sanitaire. Ce guide a pour but de vous faire connaître l'école et de vous informer de vos responsabilités.

Le code de vie est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'école et il vise à créer une atmosphère académique et sociale favorable à l'apprentissage. Ce code de vie doit être respecté par les élèves. Pour cette raison, tous les élèves doivent prendre connaissance du code de vie et s'assurer de bien l'interpréter.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2023-2024 des plus enrichissantes.

Bon succès dans vos études à l'École secondaire Roméo-Dallaire.

LA LANGUE DE COMMUNICATION

L'École secondaire Roméo-Dallaire est un lieu de travail et d'apprentissage <u>francophone</u> dans les salles de classe ainsi que pendant toutes les activités parascolaires.

Afin de promouvoir un environnement français, les élèves et les parents d'élèves acceptent que le français soit la langue de communication pendant les cours (sauf pendant les cours d'English et d'espagnol), les activités, les différents comités et/ou réunions, dans les corridors et sur le terrain de l'école. Chaque élève <u>s'engage</u> à utiliser la langue française en tout temps lorsqu'il est à l'école.

Horaire de la journée

Secondaire (9 ^e à 12 ^e)		1	Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e)	
Heures	Activité	Heures	Activité	
8h	Début de service	8h00	Début de service	
8h15 à	Annonces (cafétéria)	8h15 à	Bloc d'enseignement (100)	
8h25		9h55		
8h25 à	Période 1	9h55 à	Annonces du matin (cafétéria)/bloc	
9h40		10h10	nutrition (15)	
9h45 à	Période 2	10h15 à	Bloc d'enseignement (100)	
11h		11h55		
11h à	Déjeuner	11h55 à	Déjeuner (20)	
11h40		12h15		
		12h15 à	Récréation (20)	
		12h35		
11h45 à	Période 3			
13h		12h40 à	Bloc d'enseignement (100)	
13h05 à	Période 4	14h20		
14h20				

Mise en contexte

• Province :

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires dans l'enceinte de l'école ou dans un environnement d'apprentissage virtuel, lors d'évènements ou d'activités parascolaires ou à un programme avant et après l'école, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement.

Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

• Conseil:

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et ouverture au monde et à sa diversité culturelle.

Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer que l'école promeut la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

• Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;
- Respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.

L'élève doit également :

- arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre;
- être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité;
- s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui;
- suivre les règles établies et assument la responsabilité de leurs propres actes.

Les parents doivent également :

- suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;
- communiquer régulièrement avec l'école;
- aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
- habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
- appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
- faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;

La direction d'école doit également :

- faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- rendre toutes les personnes relevant d'eux responsables de leur comportement et de leurs actes;
- habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes		
Respect, civilité et civisme			
Traiter les gens avec civilité, dignité et respe			
Respect des différences chez	• Je respecte les autres et les traite avec équité sans		
les gens de même que leurs	égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu		
idées et leurs opinions	d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à		
	leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur		
	orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout		
	autre motif de discrimination interdit par la loi.		
Traiter les gens avec dignité	Je demande de l'aide d'un membre du personnel		
et respect en tout temps,	scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement		
surtout en cas de désaccord	un conflit.		
	Je prends des mesures appropriées pour aider les		
	personnes dans le besoin.		
	Je respecte tous les membres de la communauté		
	scolaire, en particulier les personnes en situation d'autorité.		
	Je respecte le besoin d'autrui de travailler dans un slimat propise à l'appropries que et à l'appropr		
Langage et politosse	climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.		
Langage et politesse	 J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes. 		
Assiduité et ponctualité	J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.		
Assiduite et porietuante	Jarrive a l'heure à l'école et a tous mes cours. Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps		
	d'enseignement prévu.		
	Toutes mes absences et tous mes retards doivent être		
	justifiés par mes parents.		
	 Les élèves autonomes doivent également justifier 		
	leurs absences. (secondaire seulement)		
Honnêteté et intégrité	J'assume la responsabilité et les conséquences de		
	mes actions.		
	• Je ne fais pas de plagiat.		
	 Je respecte les droits d'auteurs. 		
Respecter les biens et les lieux			
Soin des biens de soi, d'autrui	• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.		
et de l'école	• Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les		
	lieux de l'école en bon état.		
	 Je m'engage à ne pas commettre de vol. 		
Soin des lieux	 Je m'engage à faire ma part pour garder l'école 		
	propre à l'intérieur et à l'extérieur.		
	Je m'abstiens de commettre du vandalisme.		

Normes de comportement	<u>Attentes</u>
Intimidation	
Verbale	 Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	 Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	 Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	 Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	 Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Normes de comportement	<u>Attentes</u>
Santé	
Stratégies de protection	 Je m'engage à respecter les mesures de protection mis sur pied par l'école pour assurer ma sécurité et celle des autres. Je m'engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil- *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

		1	
•	Rappel à l'élève	•	Médiation
•	L'enseignante ou l'enseignant	•	Retenue
	rencontre l'élève	•	Implication du conseiller en assiduité
•	Fiche de réflexion	•	Implication du personnel en travail social ou
•	Conseil de coopération		autre appui communautaire
•	Perte de privilèges	•	Remboursement de matériel endommagé ou
•	Réparation des gestes posés		volé
•	Appel aux parents, tuteur, tutrice	•	Contrat avec la direction d'école ou le
•	Rencontre des parents, tuteur, tutrice		personnel enseignant
	avec l'enseignante ou l'enseignant	•	Rencontre des parents avec la direction
•	Retrait temporaire de la classe		d'école
•	Retrait du transport scolaire	•	Suspension de l'école variant entre un et 20
•	Retrait d'une activité scolaire ou		jours
	parascolaire	•	Renvoi de l'école
•	La direction d'école rencontre l'élève	•	Renvoi du Conseil
•	Travail communautaire		

<u>Attentes</u>

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les attentes propres à notre milieu scolaire.

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	Répercussions au
		<u>manquement</u>
Activités	• Je fais signer par l'entremise du « Guichet Viamonde » les	Retrait de
périscolaires et	formulaires demandés pour les sorties éducatives et	l'activité
parascolaires	parascolaires avant la date spécifiée.	
Affichage dans	• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se	Perte de
l'école	trouve dans les lieux communs de l'école.	privilège
Appareils	L'utilisation d'appareils électroniques pendant les heures	 Avertissement
cellulaires et	d'enseignement est exclusivement selon les directives de	par la direction
articles	l'enseignante ou de l'enseignant et à des fins pédagogiques.	 Confiscation
électroniques	L'école déconseille aux élèves qui ne peuvent en prendre soin	possible pour la
incluant les	d'apporter des cellulaires ou articles électroniques à l'école.	journée par la
caméras	• L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des	direction.
	objets personnels des élèves.	
	• La prise et la diffusion de photo, par l'entremise d'appareils	
	électroniques, est strictement interdite dans l'école sans	
	<u>l'autorisation des personnes dans la photo.</u> Dans le cas où	
	cela deviendrait problématique, la direction pourra	
	intervenir et si nécessaire le privilège de prise de photo et de	
	l'utilisation du cellulaire dans l'école sera retiré.	
Appels	Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents ou tuteurs, je	
téléphoniques	demande la permission au bureau.	
	Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de	
	l'école.	
	Seuls les messages urgents de la part des parents seront	
	transmis aux élèves.	
Assiduité et	L'assiduité mène au succès scolaire, donc l'élève doit assister à	Entretien avec la
ponctualité	tous ses cours.	direction
	• Lorsque je dois m'absenter, un parent/tuteur/tutrice	Retenue
	communique avec l'école avant le début des classes.	Communication
	• Lorsque je dois quitter l'école durant la journée scolaire, je	avec les parents
	motive mon départ et je signe le registre avant de quitter les	ou les tuteurs
	lieux. Un départ non motivé sera considéré comme un cours	 Suspension
	séché.	
	Pour motiver une absence, je remets une preuve justificative	
	(rendez-vous médical ou dentaire ou note/appel du	
	parent/tuteur/tutrice).	
	Il n'est pas permis de sécher des cours pour accomplir ou terminer une têche d'un autre cours même pour les élèves de la complex de la cours même pour les élèves de la cours me la course me la cours me la course me l	
	terminer une tâche d'un autre cours, même pour les élèves de	
	18 ans et plus.	
	Pour les congés supplémentaires, je fais demande au bureau, in remalie un formulaire à cet effet divinue ées difécule avent.	
	je remplis un formulaire à cet effet dix journées d'école avant	
	le départ et je le fais signer par mes enseignantes et	
	enseignants ainsi que par un parent/tuteur/tutrice.	

Élément	<u>Précisions</u>	Répercussions au
	 En cas d'absence à un examen, je soumets à la direction un certificat médical signé par un médecin. La ponctualité me prépare aux exigences du marché de travail et crée un environnement propice à l'apprentissage. Je suis être ponctuel(le) aux cours et à toutes les activités scolaires. Un retard non motivé de plus de 15 minutes ou un départ non motivé sera considéré comme un cours séché et l'élève devra reprendre le temps en retenue. Un retard motivé de plus de 15 minutes pourrait empêcher l'accès au cours, selon la décision de la direction. 	 Rappel à l'élève Retenue avec l'enseignante ou l'enseignant au 3° retard. Communication avec les parents ou les tuteurs Rencontre avec la direction au 4° retard et ainsi de suite. Suspension
Casiers	 Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. Je maintiens un casier propre et qui peut se fermer facilement. Tout affichage doit être conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son cadenas au secrétariat. NB: Durant la pandémie de la COVID-19, l'accès aux casiers est interdit. 	 Retenue Perte de privilège Suspension
Centre de ressources	 Une atmosphère de travail doit régner en tout temps au centre de ressources. La nourriture n'est pas permise au centre de ressources. Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé. NB: Durant la pandémie de la COVID-19, l'accès au Centre de ressources est interdit. 	 Perte de privilège Renvoi du local La carte d'étudiante est obligatoire
Circulation dans l'école	 Si je suis en période libre je dois être à la cafétéria, au foyer ou au local 144. Lors de mes déplacements dans l'école, incluant les entrées et les sorties, je vais lentement et calmement tout en respectant le sens de déplacement ainsi que les signalisations. Je descends l'escalier du côté droit et une marche à la fois. Je demande toujours la permission pour sortir de la classe. Je dois fournir la permission écrite de mes parents, tuteur, tutrice pour quitter l'école autrement qu'avec eux ou en transport scolaire (7e et 8e). 	 Rappel Demande de quitter les couloirs Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Suspension
Danses	• Le code de vie de l'école est en vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter.	 Perte de privilège

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	Répercussions au
Entrée principale de l'école Fouille et perquisition	 L'élève et son invité entrent à la danse ensemble et en sortent ensemble également. L'élève qui désire participer à une danse assiste à tous ses cours la journée même de la danse. Toute activité se déroulant près des portes de l'école doit permettre un bon accès à l'école pour les élèves, le personnel et les membres de la communauté. La direction de l'école ou le CS Viamonde a le droit de faire des fouilles fondées sur des soupçons de la présence de drogues, d'alcool ou d'armes afin d'assurer la sûreté et la sécurité du milieu scolaire. La fouille d'un(e) élève et de ses biens personnels sera effectuée en bonne et due forme lorsque la direction de 	 manquement Rappel Entretien avec la direction Possibilité de suspension, renvoi et / ou recours aux forces policières
	l'école ou le CS Viamonde a des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école ou du CS Viamonde n'a pas été respectée et que la preuve de l'infraction peut y être trouvée. L'objet de la fouille peut être l'examen des vêtements de l'élève, de ses biens personnels, de ses sacs, de son casier, de sa personne ou de tout véhicule situé sur le terrain de l'école afin de saisir des éléments de preuve requis pour imposer des mesures disciplinaires. Les fouilles sont faites avec sensibilité en tenant compte de l'âge et du sexe de l'élève et en présence d'un témoin.	
Instruments de musique	 Les instruments de musique sont seulement joués dans les couloirs et dans le cafétorium avec l'autorisation de la direction. 	RappelEntretien avec la direction
Langue de communication	La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires.	Rappel à l'élèveEntretien avec la directionRetenue
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations d'affection doivent être appropriées pour le milieu scolaire et ne doivent donc pas être excessives.	 Rappel à l'élève Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs
Nourriture	 Je mange seulement aux endroits permis (cafétéria, classe aux moments désignés par le personnel) et pas à proximité des équipements technologiques. Les bouteilles d'eau non cassables sont permises en classe. 	AvertissementConfiscation de nourritureRetenue
Objets de valeur et biens personnels Objets trouvés	 Je laisse mes articles de valeur à la maison. Si je choisis de les apporter à l'école, ils demeurent la responsabilité du propriétaire. Si je trouve un objet, je le rapporte au bureau. 	L'utilisation du cadenas est obligatoire
Période du dîner	Je suis responsable de m'asseoir sur les chaises ou bancs dans les endroits désignés appropriés, de garder ma place propre, et de jeter mes déchets et ranger mes effets personnels.	Rappel à l'élèveRetenueTravail

Élément	<u>Précisions</u>	Répercussions au
		manquement communautaire
Plagiat	L'élève fait preuve d'intégrité académique en évitant le plagiat. Le plagiat c'est l'acte de prendre intentionnellement ou non une idée ou un texte d'un auteur connu sans mentionner explicitement la source bibliographique. Le plagiat est interdit.	 Selon les politiques du CS Viamonde Communication avec les parents ou les tuteurs
Rassemblement des élèves	 Les annonces du matin sont obligatoires pour tous. Je me dirige directement au lieu indiqué. Pendant les annonces, le silence est de rigueur. Je n'utilise pas un article électronique sans permission pendant les rassemblements. 	 Rappel à l'élève Entretien avec la direction Retenue
Salle de toilettes	• Je maximise mon temps de classe en limitant les sorties de classes et en choisissant un temps propice pour utiliser les toilettes (dans la mesure du possible, entre les cours et à l'heure du dîner).	Perte de privilège
Système d'alarme	Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'incendie.	 Entretien avec la direction Communication avec les parents ou les tuteurs Recours aux forces policières
Tenue vestimentaire	 Puisque l'école est un lieu de travail éducatif, je m'y présente dans une tenue vestimentaire qui est appropriée pour le milieu scolaire et l'apprentissage : des vêtements qui couvrent bien les régions de la poitrine, de l'abdomen, du postérieur et ne laissent pas voir les sous-vêtements. des vêtements, des accessoires et des bijoux qui sont dépourvus de logos, de slogans, d'images ou de messages racistes, sexistes, haineux, violents ou dégradants ou faisant la promotion de drogues, d'alcool ou de pratiques illicites. Je porte des verres fumés à l'extérieur de l'école seulement. Lorsque l'enseignant ou l'enseignante le demande, je retire ma casquette ou mon chapeau. Pour le cours d'éducation physique et les activités sportives, je porte des espadrilles propres et des vêtements de rechange (p. ex., shorts, pantalons de sports, t-shirt) qui sont rapportés à la maison régulièrement pour les faire laver. 	 Rappel à l'élève changement de vêtement Communication avec les parents ou les tuteurs Retenue Suspension
Transport scolaire	 Tous les règlements du code de vie s'appliquent au transport scolaire. Je fais preuve de respect envers les autres élèves et le chauffeur. Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné. Je respecte tous les règlements établis par le service du 	 Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Perte de privilège

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	Répercussions au manquement
	transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au http://www.francobus.ca/regles de base.asp).	manquement
Usage du tabac	• L'usage de tabac, incluant les cigarettes électroniques et les vaporisateurs, est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.	Entretien avec la direction
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	 Je m'engage à respecter les normes établies par le CS Viamonde. L'accès aux ordinateurs se fait sous la supervision d'un adulte. Je m'engage à utiliser les imprimantes de façon judicieuse et écoresponsable. 	Perte de privilège
Planches à roulettes, vélos	 L'utilisation de la planche à roulettes, des vélos et de patins alignés se fait hors des lieux scolaires. Les planches à roulettes, vélos et patins alignés sont rangés aux endroits désignés (porte-vélos, casier ou bureau). 	Perte de privilège
Véhicules à l'école	 L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école. L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire. L'accès au stationnement est un privilège et tous les chauffeurs se doivent de respecter les normes de vitesse et de circulation sécuritaire. 	 Rappel à l'élève Perte de privilège Possibilité de suspension et / ou recours aux forces policières
Ventes / Activités de financement	 Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. Toute vente et tout troc non autorisés n'ont pas leur place à l'école. 	Perte de privilège
Visiteurs	• Aucun visiteur n'est permis sur le terrain scolaire pendant les heures d'école.	